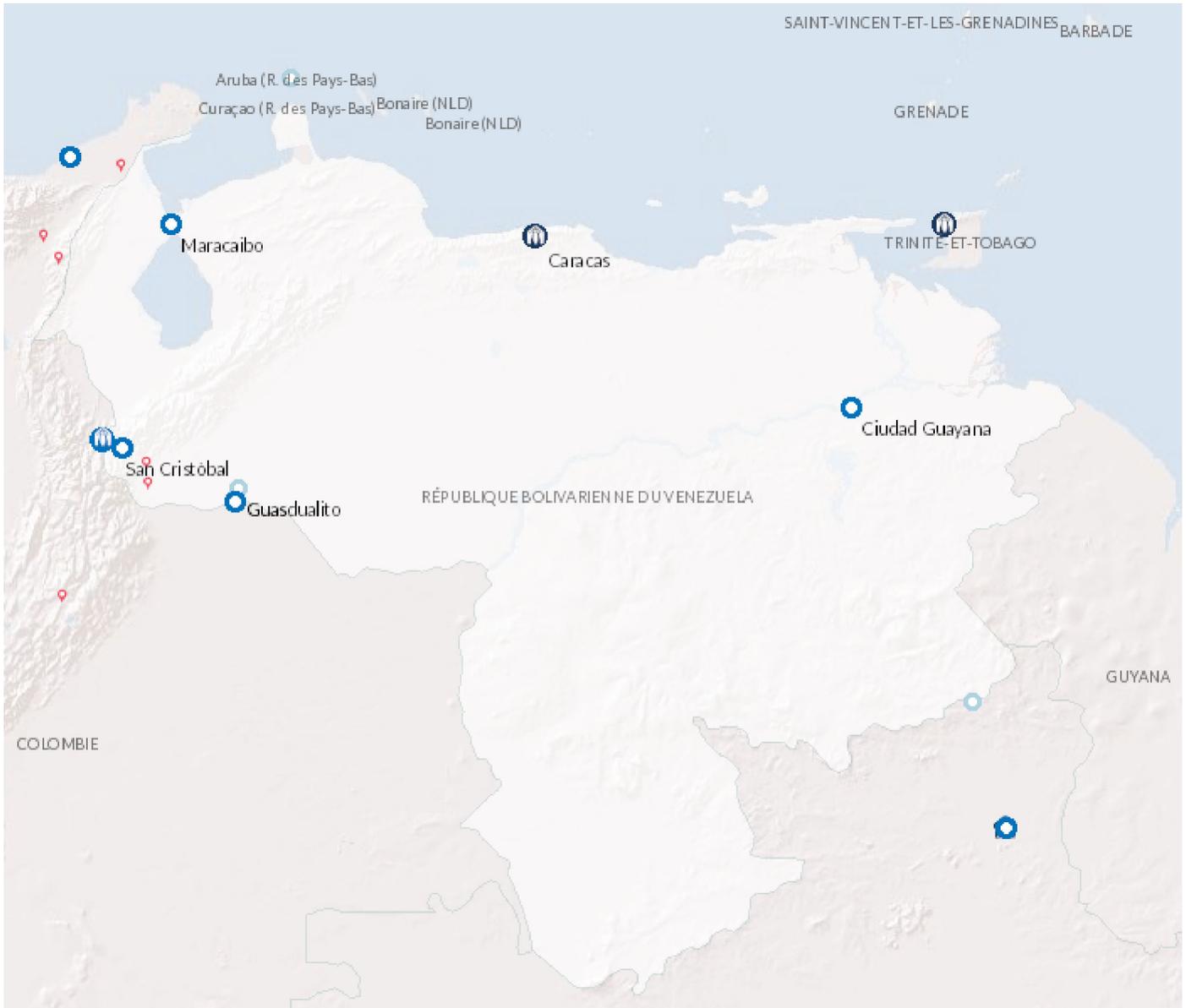


Opération: Venezuela

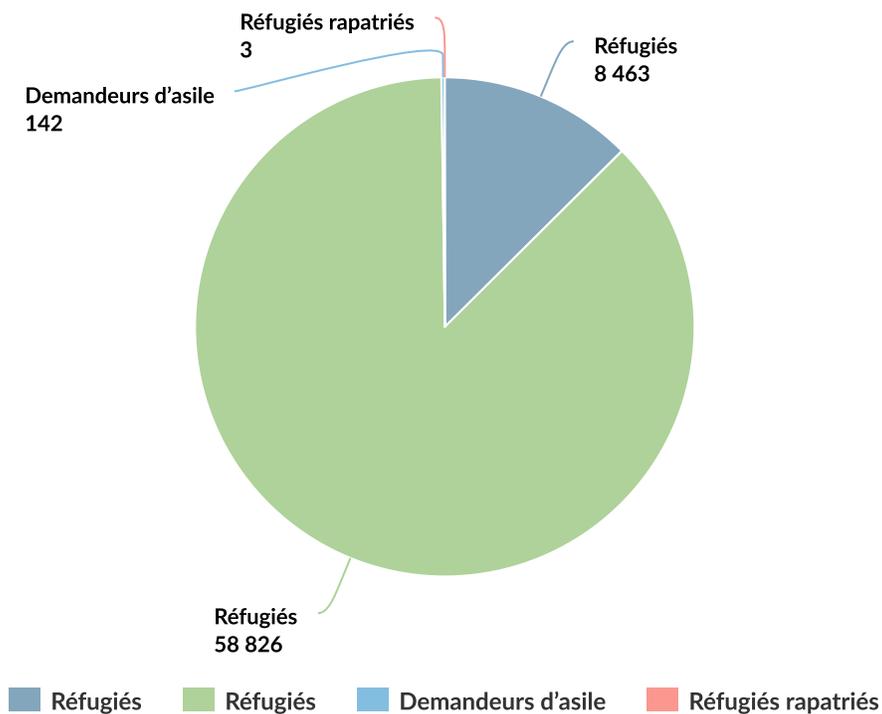


(<http://reporting.unhcr.org/admin/structure/block/manage/block/29/configure>)

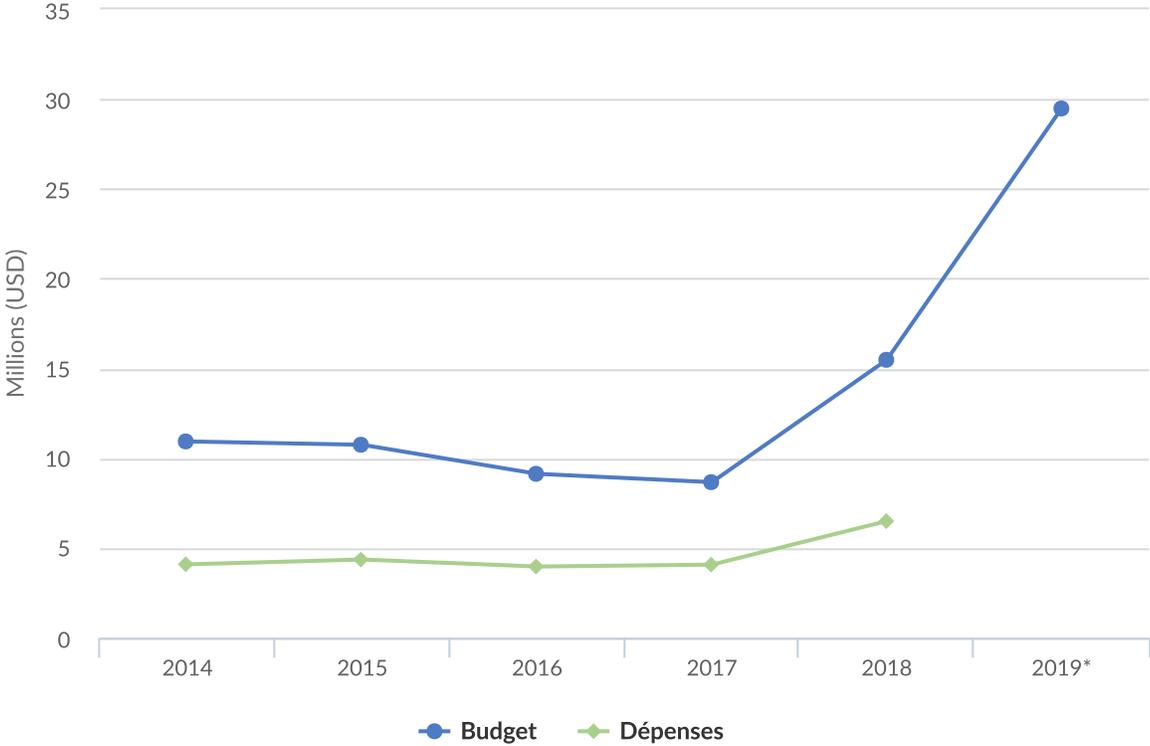
Personnes relevant de la compétence du HCR

- 45% EN 2018

2018	67,434
2017	123,714
2016	172,957



Budgets et Dépenses - Venezuela



Contexte opérationnel

L'exode en provenance de la République bolivarienne du Venezuela est le plus important auquel on ait assisté dans l'histoire récente de la région. Les Vénézuéliens ont fui leur pays au rythme moyen de 5 000 personnes par jour. Ils ont déposé plus de 460 000 demandes d'asile à travers le monde, dont la moitié en 2018.

Les déplacements incessants depuis l'intérieur du pays vers les zones frontalières ont entraîné une saturation des capacités d'accueil et provoqué une réaction de rejet au sein des communautés d'accueil, du fait de ressources très limitées. Une augmentation de l'insécurité, en lien avec le taux de criminalité élevé et l'impunité généralisée, la présence de groupes armés irréguliers dans l'ensemble du pays et les forces de sécurité, a généré des déplacements internes et externes. Les limitations à l'exercice des droits des Vénézuéliens et des ressortissants étrangers ont porté atteinte à l'état de droit au Venezuela (République bolivarienne du).

Parmi les contraintes opérationnelles, citons la dégradation de la sécurité et l'augmentation des activités des groupes armés irréguliers dans les zones frontalières, les limitations de l'espace humanitaire dues au manque d'accès aux communautés très vulnérables vivant dans l'État Delta Amacuro et à Paraguachon dans l'État de Zulia, ainsi que la détérioration progressive des conditions de vie, associée à l'hyperinflation. De plus, les taux de change ont entraîné une forte augmentation des coûts opérationnels, alors que l'arrivée de membres du personnel a été entravée par des difficultés d'obtention des visas.

Tendances démographiques

Fin 2018, le Venezuela accueillait 615 réfugiés reconnus et 142 demandeurs d'asile. On considérait également que près de 637 600 Vénézuéliens relevaient de la compétence du HCR.

Principales réalisations :

En 2018, le HCR a réalisé des évaluations des besoins dans 110 communautés accueillant des réfugiés et exécuté des projets communautaires visant la protection, la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement dans 90 communautés prioritaires. Le HCR a amélioré sa communication avec les communautés et les réseaux de protection avec ses partenaires, et organisé des séances d'information sur l'identification des personnes qui ont des besoins particuliers, la procédure d'asile et les parcours de prise en charge.

Le HCR a offert des conseils et une aide ciblée à 2 439 personnes ayant des besoins particuliers, principalement des victimes de violences sexuelles et de genre, des enfants en situation de risque, des personnes handicapées, des personnes âgées et des personnes souffrant de maladies ou de handicaps graves ; 501 d'entre elles ont reçu une aide ciblée (vivres ou articles de secours essentiels, services de transport, dons en nature ou virements bancaires à des prestataires de services, car l'accès aux espèces est limité dans le pays).

Le HCR a créé cinq réseaux de lieux sécurisés pour la prévention et la réponse aux violences sexuelles et de genre et la protection de l'enfance, en particulier dans les États frontaliers. Chaque réseau regroupe des organisations qui offrent des services aux victimes de violences sexuelles et de genre et aux enfants en situation de risque. Ces services portent sur la gestion des cas, l'accompagnement psychosocial, les soins médicaux, la santé sexuelle et procréative, l'assistance juridique et l'hébergement.

Besoins non satisfaits

Les conseils de protection de l'enfance au niveau municipal sont restés en sous-effectifs et n'avaient pas suffisamment de moyens pour répondre au nombre croissant de violations des droits de l'enfant. Seul un nombre limité de membres de ces réseaux étaient formés et en mesure de mener les activités liées aux évaluations de l'intérêt supérieur de l'enfant, à l'orientation, à la recherche des familles et au regroupement familial.

Les activités communautaires n'ont pu être menées que dans les communautés prioritaires sur la base des conclusions du suivi de protection et de l'outil d'évaluation des risques. Ces activités, exécutées dans une mesure limitée, comprenaient des séances d'information et de sensibilisation, des services d'aide multisectorielle, des distributions d'articles non alimentaires et des activités de renforcement des capacités.

(<http://reporting.unhcr.org/node/24229/edit>)
